



**Réponse de la Ministre des Finances, de la Ministre de la Justice et du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 7385 du 15 décembre 2022 de Monsieur le Député Dan Biancalana**

Bien que le processus formel quant à la détermination du futur siège de l'AMLA n'ait pas encore été arrêté entre les Institutions Européennes, le Luxembourg, comme plusieurs autres Etats membres, a signalé son intérêt pour héberger la future agence européenne en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans ce contexte, le Luxembourg met en avant l'avantage d'un environnement propice en ce qu'il accueille déjà plusieurs institutions et agences européennes, dont notamment la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) ainsi que le Parquet européen (EPPO) qui est chargé de rechercher, poursuivre et renvoyer en jugement les auteurs d'infractions pénales portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union telles que la fraude, la corruption ou encore le blanchiment de capitaux.

La proximité de ces institutions et agences pourra certainement bénéficier à l'AMLA dans la mise en œuvre de ses missions et faciliter la coopération envisagée entre ces organes par le futur règlement visant à établir l'AMLA (AMLAR).

L'emplacement au cœur d'un des centres financiers importants du marché unique, dans un écosystème multilingue et l'excellente connexion paneuropéenne du Luxembourg avec les autres capitales d'Europe, garantiront un lancement efficace et rapide de sa mission de surveillance unique, tout en réunissant les conditions idéales pour l'installation de l'AMLA et celle de ses équipes ainsi que de leurs familles.

Luxembourg, le 16 janvier 2023

La Ministre des Finances

(s.) Yuriko Backes